


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Autorisation de voirie pour l'entreprise GELIN concernant des travaux de raccordement des eaux usées/eaux potables sur le réseau public de l'habitation de Mr et Mme BERTHOY, Rue Edmond LANEYRIE, du 13 au 24 Mars 2023.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 7 Mars 2023 par l'entreprise GELIN, 68 Rue de la Condemine, 71000 VARENNES LES MACON, représentée par Monsieur JANDARD, pour des travaux de raccordement des eaux usées et eaux potables sur le réseau communal, de l'habitation de Monsieur et Madame BERTHOY, parcelle B 981, Rue Edmond LANEYRIE, à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 13 Mars 2023 pour une durée de 12 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue Edmond LANEYRIE sera barrée à la circulation pendant une journée durant les travaux. Une déviation sera mise en place par l'entreprise GELIN.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 07/03/2023

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE



Mr & Mme Berthoy
Route de la Roche
71960 SOLUTRE-POUILLY

Permission voirie

Raccordement EU-EP sur réseaux public

La rue Edmond Laneyrie sera barrée une journée entre le 13 et le 24 mars le temps du raccordement.

Une déviation sera mise en place .





Localisation de la section de rue Edmond Laneyrie barrée à la circulation.

